



# **Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale**

## *Assurer un soutien conjoint aux efforts des pays*

### **Une réponse des organismes du système des Nations Unies à la crise**

Partout dans le monde, les pays multiplient leurs efforts pour répondre aux besoins de leur population face à la crise actuelle et au delà. Ce document présente succinctement le cadre convenu pour mettre en œuvre l'Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale, ainsi que le manuel qui l'accompagne. Lancée par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes du système des Nations Unies en avril 2009, l'Initiative s'inscrit dans un ensemble d'actions multilatérales visant à répondre à la crise actuelle, en déployant toutes les ressources et capacités du système des Nations Unies pour soutenir des réponses efficaces au niveau national.

### **Objectif de l'Initiative pour un socle de protection sociale**

L'Initiative a pour but de promouvoir des stratégies définies au niveau national qui garantissent à chacun des individus un niveau minimum d'accès aux services essentiels et de sécurité du revenu. Ancrée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des droits de l'enfant et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'Initiative s'articule autour de deux composantes clés:

- *Les services*: garantir un accès géographique et financier aux services essentiels (eau et assainissement, nutrition adéquate, soins de santé, éducation, logement, et de l'information indispensable à la protection de la vie humaine et des biens).
- *Les transferts* : garantir un ensemble de transferts sociaux, en nature ou en espèces, en faveur des populations pauvres et vulnérables afin que celles-ci disposent d'un minimum de sécurité de revenu, de moyens de subsistance et de santé et qu'elles aient un accès facilité aux services essentiels.

Le Socle suit une approche holistique de la protection sociale, en agissant sur la relation systématique entre les services (« l'offre ») et les moyens d'assurer un accès effectif à ces services, notamment par des transferts (« la demande »). Un socle de protection sociale national garantit l'accès aux services essentiels et soutient tout au long de l'existence les enfants, les personnes en âge de travailler et les personnes âgées, avec une attention particulière donnée aux groupes vulnérables, et aux facteurs clés intervenant dans certains contextes (inégalités entre hommes et femmes, statut économique et social, origine ethnique, handicaps, vulnérabilité particulière des populations à des cataclysmes naturels, etc.).

### **Mise en oeuvre de l'Initiative pour un socle de protection sociale : actions clés**

En soutenant les pays dans leurs efforts de mise en place, d'expansion, d'extension ou de réorientation de leurs systèmes de protection sociale, l'Initiative offrira:

- une *assistance technique* de haut niveau à faible coût aux pays, spécifique à cette opération ;
- un *mécanisme de collaboration interinstitutions renforcé*, tirant parti de la complémentarité de l'expérience des Membres des Nations Unies dans les pays, de leurs connaissances pratiques et de leurs capacités techniques.

### *Au niveau national*

Les cadres nationaux axés sur le socle de protection sociale revêtiront des formes et des échelles différentes. Chaque pays a des besoins sociaux, des objectifs de développement et des capacités budgétaires différentes et optera donc pour un éventail différent d'options. Les interventions pourront inclure divers programmes de protection sociale qui tiennent compte des paramètres âge et sexe, comme les programmes de développement de la petite enfance, les allocations familiales et les services d'aide parentale, le soutien nutritionnel, l'accès aux médicaments essentiels, l'assurance santé et les services dirigés aux groupes mal desservis, l'eau et l'assainissement, les politiques actives et passives du marché du travail, les prestations sociales et d'invalidité, les besoins éducatifs spéciaux, etc.

En fonction des plans et des accords de coopération existants et des capacités des pays en matière de protection sociale, les activités au niveau national seraient pour tout ou en partie :

- *sensibiliser/promouvoir le concept* au niveau national : inscrire le concept du socle de protection sociale et ses éléments constitutifs au cœur du débat politique national ;
- *dresser un bilan* de la situation et des besoins en matière de protection sociale de manière à identifier les déficits fondamentaux ;
- *identifier des options politiques viables et des propositions concrètes* en rapport avec le contexte spécifique du pays en vue de combler les déficits de couverture ;
- par un dialogue national, élaborer des *mesures spécifiques au pays*, de manière à constituer un socle de protection sociale se basant sur les activités en cours dans ce domaine ;
- *évaluer le coût et la viabilité financière à long terme* des différentes mesures politiques possibles et identifier les options de financement ;
- *soutenir la mise en oeuvre* des mesures politiques identifiées, c'est-à-dire en introduisant les transferts et/ou en mettant en place les systèmes de prestations de services ;
- soutenir la *consolidation des capacités techniques* du pays ;
- *assurer le suivi et l'évaluation* pour mesurer les progrès de l'approche nationale axée sur le socle de protection sociale.

L'Initiative sera intégrée dans les processus de planification nationaux existants pour ne pas en faire un processus parallèle. L'élaboration du cadre de déploiement du socle devra toujours être un processus consultatif, intégrateur et participatif, associant les représentants du gouvernement émanant des ministères compétents, les partenaires sociaux des Nations Unies, les parlementaires et la société civile.

Les Coordonnateurs résidents des Nations Unies seront responsables de la mise en place d'un groupe de travail national chargé du socle dans les pays où les gouvernements auront demandé l'assistance du système des Nations Unies pour soutenir l'élaboration de plans nationaux. Dans les pays où il existe déjà un groupe de travail en charge de la protection sociale, le Coordonnateur résident des Nations Unies devra promouvoir auprès de ce groupe l'approche du socle de protection sociale et l'intégration du groupe de travail national chargé du socle dans le groupe existant.

Les organismes collaborateurs des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods fourniront un soutien croissant à travers les compétences internationales disponibles dans les pays ou via le Réseau consultatif technique mondial, qui fournira un soutien aux équipes nationales, notamment en ce qui concerne:

- l'adaptation des outils techniques génériques nécessaires au niveau national couvrant les différents domaines de l'Initiative ;
- l'assistance pour la mise en œuvre du socle par les pays, incluant la formation sur les tas de spécialistes locaux et internationaux ;
- l'assistance aux bureaux pays des Nations Unies pour le recrutement et la formation de spécialistes techniques et de candidats nationaux qui, tout en ayant un profil technique, ont besoin d'un minimum de requalification pour être opérationnels dans le domaine de la protection sociale ;
- l'assistance technique et le renforcement des capacités aux équipes nationales ;
- un soutien à la collaboration Sud-Sud, y compris par le biais de systèmes de contrôle par les pairs afin de garantir des conseils de haute qualité à l'échelle nationale.

### *Aux niveaux régional et mondial*

Les activités du Réseau consultatif technique mondial devant être menées à bien à court et moyen terme sont les suivantes:

- *mener une action conjointe de plaidoyer pour sensibiliser* à l'Initiative, en mettant en avant les éléments d'impact de la crise et les besoins en matière de protection sociale, et en mobilisant des ressources extérieures ;
- *développer les capacités des planificateurs et exécutants nationaux*, en tirant parti des activités de formation et de développement des capacités existantes, en soutenant le développement des capacités immédiat et à long terme pour les différents niveaux et domaines d'action ;
- *partager l'information et gérer les connaissances* — en se basant sur les publications, outils, compétences et données existantes utiles à l'élaboration d'un socle de protection sociale, permettant au système des Nations Unies d'améliorer la coordination de leurs actions et leur collaboration de manière à mieux assister les États membres, et en améliorant l'accès des acteurs de la société civile, des gouvernements, de la communauté du développement, des partenaires sociaux et du grand public à l'information pertinente relative à la protection sociale ;
- *mettre en place un système de suivi et évaluation* en offrant une assistance technique pour le développement des capacités nationales ; en mettant au point de cadres d'évaluation solides, susceptibles d'être adaptés ; en faisant un inventaire des bases de données et des instruments existants.

### **Organismes collaborateurs du système des Nations Unies et institutions participantes**

Banque Mondiale, Commissions régionales de l'ONU, FAO, FMI, FNUAP, HCDH, HCR, OIT, OMM, OMS, FMI, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), commissions régionales de l'ONU, ONU/DAES, ONU-Habitat, ONUSIDA, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (ONU/DAES), PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), UNRWA.

L'OIT et l'OMS coordonneront l'Initiative au niveau mondial. Ces organisations chefs de file et les organismes participants pourront différer dans les pays en fonction des organismes qui sont le mieux équipés pour conduire l'Initiative dans le contexte concret du pays considéré.

Une collaboration est également attendue de la part des partenaires au développement, c'est-à-dire des organismes donateurs bilatéraux, des banques de développement et des ONG agissant dans le domaine de la protection sociale.

**Pour de plus amples informations sur l'Initiative pour un socle de protection sociale, notamment pour accéder à la version intégrale du Manuel et du Cadre stratégique et aux coordonnées des partenaires, voir :**

<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1321>

### Points focaux au niveau mondial

Banque mondiale:	Mme ALEKSANDRA POSARAC <a href="mailto:aposarac@worldbank.org">aposarac@worldbank.org</a>
FAO:	Mme PAOLA TERMINE <a href="mailto:paola.termine@fao.org">paola.termine@fao.org</a>
FMI:	M. ELLIOT HARRIS <a href="mailto:EHarris2@imf.org">EHarris2@imf.org</a>
FNUAP :	Mme JAQUELINE MAHON <a href="mailto:mahon@unfpa.org">mahon@unfpa.org</a>
HCDH:	M. MARCELO DAHER <a href="mailto:MDaher@ohchr.org">MDaher@ohchr.org</a>
OIT:	M. MICHAEL CICHON <a href="mailto:cichon@ilo.org">cichon@ilo.org</a> M. CHRISTIAN JACQUIER <a href="mailto:jacquier@ilo.org">jacquier@ilo.org</a> Mme VERONIKA WODSAK <a href="mailto:wodsak@ilo.org">wodsak@ilo.org</a> (Genève) Mme GRIET CATTART <a href="mailto:cattaert@ilo.org">cattaert@ilo.org</a> (New York)
OMM:	M. CHRISTIAN BLONDIN <a href="mailto:cblondin@wmo.int">cblondin@wmo.int</a>
OMS:	M. DAVID EVANS <a href="mailto:evansd@who.int">evansd@who.int</a> Dr. VARATHARAJAN DURAIRAJ <a href="mailto:durairajv@who.int">durairajv@who.int</a> M. PETER JOSEPH MERTENS <a href="mailto:mertensp@who.int">mertensp@who.int</a>
ONU/CCS:	Mme PHYLLIS LEE <a href="mailto:leep@un.org">leep@un.org</a>
ONU/DAES:	M. ROBERT HUBER <a href="mailto:huber@un.org">huber@un.org</a>
ONU-Habitat:	Mme YAMINA DJACTA <a href="mailto:djacta@un.org">djacta@un.org</a> Mme AXUMITE GEBER-EGZ/ABHER <a href="mailto:axumiteg@un.org">axumiteg@un.org</a>
ONUSIDA:	M. ERIK LAMONTAGNE <a href="mailto:lamontagne@unaids.org">lamontagne@unaids.org</a>
PAM:	M. UGO GENTILINI <a href="mailto:ugo.gentilini@wfp.org">ugo.gentilini@wfp.org</a>
PNUD:	Mme DIANA ALARCON <a href="mailto:Diana.alarcon@undp.org">Diana.alarcon@undp.org</a>
UNESCO:	Mme CECILIA GOLDEN <a href="mailto:c.golden@unesco.org">c.golden@unesco.org</a> Mme RAPHAELLE MARTINEZ LATTANZIO <a href="mailto:r.martinez@unesco.org">r.martinez@unesco.org</a> Mme CAROLINE SIEBOLD <a href="mailto:c.siebold@unesco.org">c.siebold@unesco.org</a>
UNICEF:	M. GASPAR FAJTH <a href="mailto:gfajth@unicef.org">gfajth@unicef.org</a> Mme JENNIFER YABLONSKI <a href="mailto:jyablonski@unicef.org">jyablonski@unicef.org</a>